23 février 2010 **10.316**

Question Barbara Goumaz

Structure dite "d'habitat protégé"

A l'heure des réflexions sur le maintien à domicile, nous constatons que quelques communes du canton réfléchissent à la construction de structures dites "d'habitat protégé". Cet habitat permet à des personnes âgées ou à mobilité réduite de retarder leur entrée dans les homes.

En Suisse alémanique, ce type d'habitat remporte un vif succès. En Valais, on trouve depuis 1998 des résidences communautaires de type "Domino", où les locataires possèdent leur propre chambre, mais partagent la cuisine et le salon.

Dans le canton de Neuchâtel, "La Résidence" au Locle fonctionne depuis longtemps. On peut aussi citer la Fondation de "La Pomologie" à Cernier. Aux Ponts-de-Martel, un tel projet est en cours de réalisation. A Cornaux, la commune mène également une réflexion sur ce sujet. Mais force est de constater que de telles structures font cruellement défaut dans le canton.

La dernière structure en date vient d'être inaugurée à Bevaix. Au vu du prix de la location de ces appartements nous constatons que seules les personnes aisées pourront y demeurer.

Quelle est la position du Conseil d'Etat à ce sujet?

Pense-t-il qu'il est urgent de mettre sur pied un programme de développement de l'habitat protégé dans notre canton?

Pense-t-il promouvoir ou encourager les communes à réaliser de telles structures mais à un prix abordable pour tous?

Si oui, quel sera son degré d'implication?

Cosignataires: C. Mermet, C. Bertschi, F. Cuche, C. Fischer, M. Giovannini, S. Latrèche, A. Clerc Birambeau, M. Béguelin, Ph. Loup, F. Ducommun, M. Maire-Hefti, A. Blaser, L. Perrin, C. Borel, B. Hurni, E. Flury, J. Hainard, J. Lebel Calame, J.-P. Cattin, S. Vuilleumier, S. Locatelli et A. Tissot Schulthess.